

Discours du président Journée des assureurs 2026

Stefan Mäder, président de l'Association Suisse d'Assurances ASA

Prononcé lors de la Journée des assureurs 2026 qui s'est tenue le 19 juin à St-Gall

Seul le texte prononcé fait foi.

Mesdames les conseillères aux États, Messieurs les conseillers aux États,
Mesdames les conseillères nationales, Messieurs les conseillers nationaux,

Monsieur le directeur de la FINMA, Stefan Walter,

Mesdames et messieurs les délégués des compagnies membres de l'ASA,

Mesdames et messieurs des mondes politique, économique et scientifique ainsi que de l'administration,

Mesdames et Messieurs les journalistes,

Chères et chers collègues,

Qu'est-ce qui préoccupe la Suisse aujourd'hui? Le baromètre des préoccupations UBS 2025 apporte une réponse claire: ce qui inquiète la population suisse, ce sont la hausse des coûts de la santé, la prévoyance vieillesse et la protection de l'environnement. Ces trois sujets arrivent en tête, pratiquement comme l'année dernière, et ils nous concernent directement en notre qualité d'assureurs privés. Notre travail quotidien porte justement sur la résolution de ces problématiques par des mesures et des approches concrètes.

D'autres préoccupations majeures allant des incertitudes géopolitiques aux défis économiques soulignent le rôle dévolu à notre secteur: offrir de la stabilité. Pour les entreprises, la société et la place économique suisse, les assureurs sont une ancre de stabilité. À cet effet, il faut néanmoins que les risques soient assurables. L'assurabilité permet de se projeter en toute tranquillité, stimule les innovations et autorise la prise de risques et la réalisation d'investissements aux entreprises.

Le concept d'assurabilité peut sembler abstrait. Mais il s'agit en réalité de quelque chose de très concret: de la capacité à recenser et à évaluer les risques de manière qu'ils puissent être couverts par les assureurs. Il s'agit de sécurité et d'aider les personnes assurées, après un événement inattendu ou dramatique, à envisager de nouveau l'avenir avec confiance.

Je voudrais mettre en parallèle deux drames. Ils ne pourraient pas être plus différents, et pourtant, ils soulèvent la même question de fond.

Le premier événement, c'est l'*éboulement de Blatten*. Cet effondrement est survenu il y a exactement un an. Nous en avons longuement parlé à Zurich lors de la Journée des assureurs 2025, année du 125^e anniversaire de l'ASA. La situation avait été anticipée et faisait l'objet d'une étroite surveillance. Et pourtant, elle a marqué une rupture pour les personnes concernées.

Le deuxième événement, c'est *l'incendie de Crans-Montana*. Une catastrophe tout à fait inattendue – mais qui, comme nous ne pouvons que le supposer, aurait pu être évitée. Une tragédie qui s'est traduite par d'immenses souffrances humaines.

Ces deux drames soulèvent les mêmes questions: où se situent les limites de notre système – et fonctionne-t-il bien en cas d'urgence?

Il s'agit également de déterminer les rôles respectifs joués par les assureurs, l'État et l'individu dans de telles circonstances.

Parfois, l'assurabilité semble aller de soi; or, bien souvent, c'est uniquement parce que l'État a mis en place les conditions appropriées.

Nous en arrivons à l'un des points forts de notre système en Suisse. Nous ne nous appuyons pas sur un système qui confie toutes ses prérogatives à l'État. Ni, non plus, sur un système qui repose exclusivement sur la responsabilité individuelle. Au fil des siècles, c'est une responsabilité partagée qui s'est établie. L'État veille à la mise en place de conditions d'exercice appropriées au bon fonctionnement du marché, afin que les citoyennes et les citoyens puissent profiter des avantages d'une économie de libre entreprise.

Notre modèle de réussite repose sur un principe simple: l'État instaure de bonnes conditions d'exercice, les acteurs économiques développent des solutions responsables, et les citoyennes et les citoyens assument eux aussi leur part de responsabilités.

Lorsqu'ils peuvent couvrir leurs risques, les individus et les entreprises gagnent en sérénité et arrivent alors à se projeter. Cette capacité de planification rend l'innovation possible. Et en cas d'incident ou de coup du sort, ils retrouvent progressivement une vie normale.

Contribuer à façonner les conditions d'exercice du secteur de l'assurance, telle est l'une des missions essentielles de notre association. Nous veillons à ce que ces conditions soient politiquement tenables tout en étant efficaces sur le terrain. Nous aidons ainsi les politiques à concrétiser leurs objectifs.

Lors de la présente Journée des assureurs, nous aborderons le sujet de l'«assurabilité» sous différents angles. Il sera question de risques concrets tels que les cyberattaques et les dangers naturels. Nous avons notamment invité Matthias Bellwald, le président de la commune de Blatten, à participer à cette discussion. Il nous montrera tout à l'heure où en est le village un an après l'effondrement relayé dans les médias du monde entier, et il partagera avec nous sa vision de la reconstruction.

J'ai mentionné Blatten. Il s'agit là d'un événement qui illustre le fonctionnement de l'assurabilité et comment une assurance immobilière arrive à atteindre un taux de pénétration élevé, même au sein d'un système qui ne repose ni sur une obligation d'assurance, ni sur des établissements monopolistes.

En Suisse, les risques naturels tels que les «éboulements» ou les «inondations» enregistrent un taux de couverture élevé. Après l'effondrement de Blatten, les compagnies ont apporté une aide rapide et sans formalités administratives inutiles. Bien plus de 90 pour cent des bâtiments étaient assurés. C'est précisément ce qui fait la différence pour les personnes touchées. Mais aussi pour l'économie. Le versement rapide des indemnités a permis aux sinistrés d'honorer leurs engagements financiers et de prévoir l'avenir.

Le Pool des dommages naturels est un mécanisme-clé en matière de financement. Il incarne la solidarité entre les personnes assurées et les assureurs. Et il soulage les pouvoirs publics.

C'est cela, la responsabilité en action. Il s'agit-là d'un bon exemple de système fondé sur la coopération.

Il illustre le fait que les risques naturels sont en général assurables lorsque mesures de prévention et exploitation de données se conjuguent avec des conditions d'exercice fiables.

Les tremblements de terre relèvent également de ces risques naturels. S'ils sont rares, ils représentent néanmoins le danger potentiellement le plus destructeur. Un séisme survenant une fois tous les 500 ans est à même de provoquer des dommages économiques de plus de 30 milliards de francs suisses. De nos jours, même si le taux de pénétration de l'assurance tremblement de terre s'est nettement accru ces dernières années et s'élève désormais à 21 pour cent, nous ne disposons toujours pas d'une solution qui couvre l'ensemble du territoire suisse.

Actuellement débattu au niveau politique, le système d'engagements conditionnels pour les risques sismiques ne consiste pas non plus en une solution qui permettrait d'obtenir une couverture complète. Bien au contraire, cela reviendrait à introduire une solution publique en parallèle d'un système qui fonctionne, ceci pour compléter ce dernier, voire s'y substituer. Cette taxe ne consiste nullement en une solution d'assurance, mais bel et bien en un impôt supplémentaire dû en cas de sinistre.

Le système d'engagements conditionnels promet la sécurité – mais seulement une fois que la maison s'est effondrée. Or, l'assurabilité commence avant: par la prévention, la prévoyance et des mesures incitatives claires.

Quelle suite va être donnée au niveau politique? Le système d'engagements conditionnels fera l'objet d'un examen par le Conseil national au plus tôt lors de la session d'automne. Nous espérons que cette Chambre parviendra à la même conclusion que le Conseil des États. Ce projet doit être classé. Là où le marché privé fonctionne, aucun système étatique à caractère parafiscal ne se justifie.

Venons-en au deuxième drame, à celui de Crans-Montana. L'incendie catastrophique ne relève pas d'une question d'assurabilité. C'est une tragédie humaine.

Comme ils l'ont communiqué spontanément quelques jours après le drame, les assureurs entendent assumer pleinement leurs obligations contractuelles. Les assurances maladie et accidents ont immédiatement versé leurs prestations sans formalités administratives inutiles. Les soins médicaux sont fournis indépendamment de la question de la faute et de la responsabilité.

Pendant la phase de crise, les assureurs ont veillé à la stabilité financière, à ce que chacun dispose des informations nécessaires et puisse se reposer sur des partenaires fiables. Néanmoins, une chose est claire: les questions de responsabilité ne sont toujours pas réglées. Elles ne seront clarifiées qu'à l'issue des procédures judiciaires. S'il est souhaitable que la procédure aboutisse le plus rapidement possible, il faut éviter tous paiements prématurés qui risqueraient de se faire au détriment des personnes les plus grièvement blessées.

Dans les cas de responsabilité civile, les indemnités sont définies de manière équitable et selon des critères uniformes. Il ne faut pas non plus que soient privilégiés ceux qui font valoir leurs droits en premier ni ceux qui exercent le plus de pression. Sinon, c'est la porte ouverte à de

nouvelles injustices. Et au final, ce sont précisément les personnes dont les séquelles se manifestent seulement avec un temps de retard qui se retrouvent lésées.

Autre élément d'importance: ce ne sont pas les assureurs qui sont responsables, ils représentent simplement une source de financement pour les personnes dont la responsabilité est engagée. La responsabilité incombe aux véritables personnes impliquées, et la procédure en cours a justement pour objectif la clarification des implications diverses et variées.

C'est pourquoi cette étape est si importante. Elle permettra de déterminer qui, au final, doit prendre en charge les dommages, et à combien s'élèvent les moyens financiers réellement disponibles. De façon générale, les assureurs ne constituent pas une communauté solidaire censée intervenir quelles que soient les souffrances. Nous ne pouvons indemniser que ce qui a été convenu contractuellement.

De même, le débat sur les modèles d'assurance des bâtiments ne va pas assez loin. Crans-Montana ne relève pas d'une défaillance du marché ni d'un dysfonctionnement du modèle d'assurance. Ce sont les prescriptions et les responsabilités en matière de prévention incendie ainsi que leur application qui ont été déterminantes – et non le système d'assurance.

Le message principal est le suivant: les assureurs garantissent la sécurité et offrent une protection solide pour les risques convenus contractuellement. A contrario, il est primordial qu'ils ne soient pas tenus d'intervenir pour des dommages qui ne sont pas couverts par un contrat d'assurance. De la sorte, le système demeure juste et transparent.

L'assurabilité ne va pas de soi. Elle doit être préservée, adaptée et parfois reconquise. Car, en fin de compte, il ne s'agit ni de polices ni de clauses. Il s'agit de permettre aux gens de disposer de perspectives même après des événements douloureux et de pouvoir de nouveau aller de l'avant. C'est notre raison d'être, à nous les assureurs. Nous sommes gages de sécurité, de solidarité et nous tenons prêts à relever les défis de demain. Nous entendons bien continuer d'apporter notre contribution à la place économique suisse et aux habitants de ce pays.

Je remercie le centre opérationnel de l'ASA, sous la direction de son CEO Urs Arbter, pour son engagement sans faille au cours de l'année écoulée. Je tiens aussi à vous remercier tous chaleureusement pour votre implication au service du secteur de l'assurance et de la Suisse.

Et je salue tous ceux qui s'engagent au sein de nos divers comités et commissions. Cette activité de milice ne va pas de soi. Sans elle, notre association ne saurait fonctionner.

Ensemble, nous avons accompli de grandes choses depuis la dernière Journée des assureurs. Nous avons réussi à empêcher la hausse d'impôt sur les retraits en capital de la prévoyance. Nous avons fait avancer une solution dans le domaine de l'assurance d'indemnités journalières en cas de maladie afin de compléter la couverture du marché. Nous sommes sur la bonne voie en matière de sensibilisation à la fausse solution que représente le système d'engagements conditionnels en cas de tremblements de terre. Dans le domaine de la prévoyance vieillesse, il s'agit de préserver notre système des trois piliers et ses avantages! La responsabilité individuelle et l'épargne personnelle dans les deuxième et troisième piliers stabilisent notre prévoyance.

Je suis très heureux d'avoir été réélu président de l'ASA lors de la 96^e assemblée générale de ce jour et tiens à vous remercier de votre confiance. Avec vous tous, nous entendons faire valoir les préoccupations des assureurs privés suisses auprès de nos instances politiques et

administratives. Il s'agit ainsi de générer la sécurité nécessaire pour que notre pays tout entier puisse se projeter avec confiance vers demain.

Merci.